



Le projet du **Snitpect-FO**

Nous voici au titre neuf, de notre dossier mobilité, il est temps de récapituler les revendications développées dans les opus précédents. Elles fourniront la trame et l'ossature de l'action du SNITPECT-FO pour les années à venir. Les futurs élus à la CAP, après les élections d'octobre, auront la lourde responsabilité de les porter et de les concrétiser, avec l'appui de tous les ITPE.

De la mobilité en général, et de celle des ITPE en particulier ...

Nous retiendrons l'idée de :

promouvoir la construction d'une carrière solide et cohérente.

Quand l'administration transforme la gestion des emplois et des compétences en gestion des trous dans l'organigramme, les ingénieurs des TPE doivent reconsidérer la manière dont ils appréhendent la mobilité dans la construction de leur parcours...

Du principe même de mobilité,

Nous réaffirmerons avec tous les ITPE :

que la valeur de la mobilité, fonctionnelle et/ou géographique, source d'enrichissement des compétences collectives et individuelles, doit s'apprécier sur la carrière, et non uniquement au moment de la promotion.

Et nous retiendrons :

que l'interprétation du « changement d'environnement professionnel », inscrit dans la charte de gestion, s'apprécie à l'aune de la compétence et du poste tenu par l'ITPE au moment de sa promotion, et doit s'affranchir de l'idée de changement de structure, les services actuels ayant fortement tendance à rassembler des compétences et donc des environnements professionnels extrêmement différents (par exemple missions installations classées et problématiques transports dans les DREAL, ou politique agricole et gestion des risques dans les DDT(M)).

De la discrimination avérée,

Nous retiendrons :

un grand OUI au changement d'environnement professionnel pour les généralistes et un grand NON à la mobilité forcée

- la possibilité pour les généralistes de concrétiser leur promotion dans le même service, pourvu qu'il y ait changement significatif du contexte de travail (domaine d'activité différent, changement de supérieur hiérarchique sans forcément changer de directeur)
- l'accès à tous les postes de cadre du ministère sans discrimination en fonction du corps d'appartenance

Sur la présence d'Arpagon au ministère,

Nous retiendrons la volonté de porter :

- Une refonte de l'indemnité temporaire de mobilité pour l'élargir (et non pas limiter au strict minimum les services éligibles comme l'administration le fait)
- L'étude et l'indemnisation des conséquences des déménagements non compensés par la prime de restructuration
- L'application pour chaque mobilité (comme cela se faisait auparavant) de l'indemnité pour frais de changement de résidence
- La tenue d'une concertation sur l'ISS
- La non imposition aux ITPE de la cotation des postes mise en oeuvre pour les corps concernés actuellement par la PFR

Sur les faux bilans et vrais freins à la mobilité, l'illusion des compteurs,

Nous retiendrons :

la volonté de nous battre pour empêcher que la mise à l'écart de la CAP n'arrive.

Nous devons mettre fin au système de compteurs ou de postes bloqués pour les ITPE, nous devons maintenir le passage en CAP de toutes les mobilités quelque soit le ministère.

Sur la fusion des corps, cette vraie fausse solution,

Nous retiendrons que :

le projet actuel de fusion proposé par l'administration ne repose sur aucune ambition, ni pour l'avenir des corps concernés, ni pour les individus qui composent ces corps. Notre administration applique la décision de fusion en privilégiant son intérêt de gestionnaire.

Le SNITPECT-FO, en accord avec les autres syndicats d'ingénieurs FO mais aussi en intersyndicale, se positionne contre ce projet de l'administration et construit les bases d'un autre scénario, plus ambitieux et au service des enjeux de demain en matière de développement durable.

Sur l'essaimage, cette position « hors ministère »,

nous retiendrons qu'il convient de s'inscrire dans la perspective d'une évolution des modalités d'accès aux postes en FPT, par une gestion centralisée et selon les mêmes dispositions que pour la fonction publique d'Etat.

Nous aurons enfin un rêve : celui des « ingénieurs de la République », ces ingénieurs adeptes d'une plus grande liberté de construction de parcours individuels dans un monde ouvert, où les carrières publiques sont enrichies par des trajectoires multiples. Où des allers ET retours entre ministères, collectivités territoriales, fonction publique hospitalière et entreprises, sont banalisés et contribuent à l'enrichissement des compétences individuelles et collectives du groupe des ITPE,

au service d'un projet : inventer l'aménagement et le développement de la France post-moderne de demain et celle post- énergies fossiles d'après demain !

Au final, si on ne l'empêche pas, la mobilité sera exclusivement régionale, sans passage en CAP, sans défense possible des agents, et donc au bon vouloir exclusif du RBOP, le bien nommé Roi du BOP. L'administration développera ainsi un droit coutumier au niveau des différents « RZGE ».

Il n'en est pas question.

Le dossier à paraître :

- De la **M**obilité en général, et de celle des ITPE en particulier...
- Où **O**n parle de discrimination !
- La mo**B**ilité en question
- Il a fui, **I**l a tout compris...
- L**es freins financiers, ou Arpagon au ministère !
- Où l'on parle de la LOLF, faux b**I**lans et vrais freins à la mobilité !
- La fusion, la vraie fausse solu**T**ion
- E comme **E**ssaimage !
- Les revendications du **S**NITPECT-FO